

# Établissement primaire et secondaire de Prilly

## Réunion parents-enseignants 9<sup>e</sup> année

Lundi 8 septembre 2025

Partie plénière :  
Sylvain Corday  
Directeur

		Rac I et II Rattrapage		Degré secondaire I
14-15 ans	11S			
13-14 ans	10S	Voie pré gymnasiale	Voie générale*	
12-13 ans	9S			
11-12 ans	8P			Degré primaire
10-11 ans	7P		Deuxième cycle primaire	
9-10 ans	6P		(Cycle 2)	
8-9 ans	5P			
7-8 ans	4P			
6-7 ans	3P		Premier cycle primaire	
5-6 ans	2P		(Cycle 1)	
4-5 ans	1P			

Structure de l'école obligatoire vaudoise

\*enseignement en 2 niveaux pour le français,  
les mathématiques et l'allemand

# Déroulement de la soirée

## 1. Partie plénière (19h15-20h00)

- › Informations générales
- › Information sur l'évaluation du travail des élèves
- › Conditions de promotion
- › Prestations du service Jeunesse, Sports et Cohésion sociale pour les élèves de 9-12S

## 2. Rencontre avec les maître-ss-es de classe en salle de classe (20h00-20h45)

# Présentation des classes de 9<sup>e</sup>

<b>9VP/1</b>	<b>Mme Alexia Matter</b>	<b>B301</b>
<b>9VP/2</b>	<b>Mmes Gabrielle Duchoud et Anna Maria Porcelluzzi</b>	<b>A401</b>
<b>9VP/3</b>	<b>Mme Laure Neuenschwander</b>	<b>B302</b>
<b>9VG/4</b>	<b>Mmes Meredith Blake et Donna Desscan</b>	<b>B404</b>
<b>9VG/5</b>	<b>Mmes Hélène Durussel et Antonella Tarchini</b>	<b>B303</b>
<b>9VG/6</b>	<b>Mme Sandra Joye</b>	<b>B304</b>
<b>9VG/7</b>	<b>M. Luc Matthey-Doret</b>	<b>A306</b>
<b>9VG/8</b>	<b>Mme Sonia Jou</b>	<b>A316</b>
<b>9VG/9</b>	<b>Mme Sandra Melcarne</b>	<b>A305</b>
<b>9VG/10</b>	<b>Mme Lucy Schüpbach et M. Emmanuel Fivat</b>	<b>A302</b>

# Vie de l'établissement

Facteur d'intégration et d'égalité, l'école est un lieu privilégié où se font les rencontres à travers l'activité essentielle de la transmission des savoirs.

Bien vivre ensemble dans un cadre clairement défini et sécurisant, pour développer des connaissances et des compétences.

Site de l'établissement primaire et secondaire de Prilly :  
<http://www.ecole-prilly-eps.ch/>

Site de l'Etat de Vaud : <http://www.vd.ch/formation>

PER Plan d'études romand :  
<https://www.plandetudes.ch/>

# Réseau santé-prévention

Médecins scolaires

Dre Mihaela Buzduga  
Pédiatre FMH

Av. d'Echallens 63, 1004 Lausanne  
021 620 05 40

Dre Chloé Miauton, cabinet de pédiatrie,  
Av. Gratta-Paille 21 1018 Lausanne  
021 642 70 60

Mme Aline Tanniger, Collège de l'Union  
Tél. 021 577 99 57 / 079 159 23 95

Mme Murielle Pichonnat, Collège de l'Union  
079 479 97 27

Gilles Bovard, MDJ, 076 454 65 34

Infirmière scolaire

Mme Emmanuelle Terribilini – Union 5  
Tél. 021 557 86 61

Conseillère école-familles

Mme Muriel Mühlenthaler et  
MM. Boubacar Barry  
Tél. 021 577 99 55

Educ. en milieu scolaire

Service psychopédagogique

Médiatrice-médiateur

Délégué à la prévention de la délinquance Police de l'Ouest  
M. Daniel Dudan Tél. 021 622 8000

# Règles et conseils



<https://www.lausanneregion.ch/prevention/les-projets/brochure-de-preventions/la-brochure-en-11-langues/>

<http://www.sois-prudent.ch/>

The screenshot displays the homepage of the website <http://www.sois-prudent.ch/>. The page features a central illustration of three teenagers (two boys and one girl) and a small blue robot-like character. A speech bubble above them contains the text "RESTE COOL SOIS PRUDENT". Below the illustration, another speech bubble says "NOUS TOUS, NOUS AVONS DES DROITS ET DES DEVOIRS !". The page includes a navigation bar with links for "Contact", "Vidéos", "L'essentiel", "Chercher de l'aide", "CRPS", and "Près de chez vous". There is also a search bar and a "PLUS" button.



# S A T

## Structure d'accueil temporaire

- La SAT est un lieu d'accueil temporaire pour élève en mal de discipline.
- Les élèves qui ne permettent pas le déroulement normal d'un cours y sont pris en charge par des enseignants qui se relaient et assurent une permanence.
- Après avoir retrouvé leur calme, les élèves sont amenés à réfléchir aux attitudes qui les ont conduits à la SAT.
- En cas de présence répétée d'un élève, un maître de la SAT est désigné comme référent de la situation. Il aide l'élève à prendre conscience de son comportement et à l'améliorer, en collaboration avec le maître de classe ou d'autres maîtres.
- Les parents sont informés de l'envoi à la SAT. Ils sont associés à la démarche entreprise avec l'élève, de même que la direction dans les situations difficiles.

# Horaires des lieux d'accueil

## Appuis surveillés

- lundi, mardi, jeudi :      selon les détails figurant dans le bulletin d'information

## Orientation professionnelle

- Lundi                            08h00-12h00 et 13h30-17h00
- Mardi, mercredi matin, jeudi, vendredi matin sur rendez-vous

## Bibliothèque

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi      09h00-17h00

## Divers lieux d'accueil communaux ([www.prilly.ch](http://www.prilly.ch))

- **5. Absences**
- Toute absence (y compris aux cours facultatifs, de sport et d'appui) doit être annoncée par les parents au secrétariat (021 557 99 55) entre 7h15 et 8h le matin même de l'absence.
- L'annonce d'absence ne dispense pas de transmettre au maître de classe un justificatif d'absence écrit le jour du retour de l'élève à l'école ou au plus tard dans les 24 heures ouvrables qui le suivent, signé par le-la responsable de l'élève.
- ...

## •5. Demandes de congé

- Demandes de congé motivées et ordinaires d'une journée ou plus. A transmettre à la maîtresse de classe ou au maître de classe par les parents, si possible 2 semaines à l'avance.
- Demandes de congé «joker» sans motif particulier. A transmettre à la maîtresse de classe ou au maître de classe par les parents au moins 2 jours à l'avance selon les modalités suivantes :

# Congé joker : modalités

- Jusqu'à 6 demi-journées par année scolaire
- Par « demi-journée », on entend tout ou partie du matin ou de l'après-midi, indépendamment du nombre de périodes
- Peut être pris durant l'année scolaire (hors des jours exclus)
- Sur une simple annonce à la maîtresse ou au maître de classe  
via le formulaire habituel de l'agenda ou du cahier de communication

Le congé joker ne nécessite ni appréciation, ni autorisation, pour autant de respecter les conditions qui suivent.

# Congé joker : toujours possible, sauf

- Le premier jour d'école de l'année scolaire
- Les jours des ECR et de l'examen de certificat
- Le jour précédent ou suivant directement un congé motivé accordé
- Les jours de camps, sorties de classe ou courses d'école
- Si l'absence implique un dépassement de la durée de 18 demi-journées de congé pour l'entier de l'année scolaire (maximum de la compétence de l'établissement)

# Congé : rappel

Comme pour tout type d'absence, les parents ont la responsabilité de s'assurer du rattrapage du travail manqué.

Dans cette perspective, chaque enseignante ou enseignant leur fournit les éléments nécessaires à cette tâche.

- 7.Téléphones portables
- -... *les dispositifs numériques personnels des élèves sont interdits durant le temps scolaire : en classe, lors des pauses et de la récréation, ainsi que lors des sorties scolaires ou des camps...*
- (décision n°162 de Mme Cesla Amarelle, Cheffe du département DFJC, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2019)

# Evaluation du travail des élèves

- **constituée essentiellement de travaux significatifs (=grands tests)**
  - capacité à mobiliser des connaissances et des ressources en situation (compétences)
  - **selon les règles annoncées :**  
Moment, objectifs et critères d'évaluation
  - **en lien avec les objectifs fondamentaux du Plan d'études romand**
- **constituée aussi de travaux « assimilés » (= petits tests )**
  - qui vérifient seulement l'acquisition de connaissances ou de techniques spécifiques
    - Une série de travaux assimilés est équivalente à un travail significatif
    - Limitation du nombre (max 1/4 des appréciations/notes)
  - selon des règles annoncées

## Groupes de disciplines conformément au nouveau système





DFFJC Département de la formation  
de la jeunesse et de la culture  
DGEO Direction générale de  
l'enseignement obligatoire et  
de la pédagogie spécialisée

## Présentation du Cycle 3

### Information aux parents

#### Degré secondaire

Années 9S et 10S

L'école obligatoire se déroule sur onze ans. Elle vise à faire acquérir à l'élève des connaissances et des compétences, à développer et à exercer ses facultés intellectuelles, manuelles, créatrices et physiques, et à former son jugement et sa personnalité. L'école permet à l'élève de s'insérer dans la vie sociale, professionnelle et civique par la connaissance de soi-même et du monde qui l'entoure ainsi que par le respect des autres.

Ce dépliant présente le cycle 3, et en particulier les 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> années du degré secondaire I. Il décrit notamment le dispositif de voies et de niveaux prévu par la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO). Ce document présente, selon une logique chronologique, les conditions de promotion et de réorientation par voie.

D'une durée de trois ans, le cycle 3 aboutit à un certificat de fin d'études secondaires marquant l'achèvement de la scolarité obligatoire. À l'issue de la 11<sup>e</sup> année, divers raccordements sont possibles.

[www.vd.ch/scolarite](http://www.vd.ch/scolarite)

Sources: Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO)  
Règlement d'application de la LEO (RLEO)  
Cadre général de l'évaluation (CGE)

Seuls font foi le cadre légal et réglementaire et le Cadre général de l'évaluation (CGE), lequel traite de manière exhaustive des différents cas.

# 9VG/Situation en fin de semestre 1

## Conditions de passage d'un niveau à l'autre (9<sup>e</sup> à 11<sup>e</sup> années)

- N1 → N2 Le passage du niveau 1 au niveau 2 est possible pour l'élève qui obtient dans une discipline à niveaux une moyenne semestrielle de :
- 5.5 et plus;
  - 5, sur préavis de l'enseignant-e de la discipline.
- N2 → N1 Sur demande des parents ou sur préavis de l'enseignant-e de la discipline, l'élève peut passer du niveau 2 au niveau 1.

## Conditions de réorientation en voie prégymnasiale (9<sup>e</sup> année)

VG → VP En 9<sup>e</sup> année uniquement, l'élève peut être réorienté-e en voie prégymnasiale s'il ou elle suit les trois disciplines à niveaux en niveau 2 ainsi qu'une option spécifique, et s'il ou elle obtient les totaux de points suivants pour les deux groupes :

Groupe principal	français + mathématiques + allemand + option spécifique + anglais + sciences de la nature + géographie + histoire-éthique et cultures religieuses + arts visuels + musique + activités créatrices et manuelles / éducation nutritionnelle	50.5 points et plus
Groupe restreint	français + mathématiques + allemand + option spécifique	19 points et plus
Cas limites	maximum 0.5 point d'insuffisance par groupe.	

En cas de changement de niveau ou de réorientation au terme du semestre, seuls les résultats du second semestre sont pris en compte pour le calcul de la moyenne annuelle des disciplines concernées.

# 9VP/Situation en fin de semestre 1

## Conditions de réorientation en voie générale (9<sup>e</sup> année)

VP → VG Dans certaines situations, l'élève de voie prégymnasiale peut être réorienté-e en voie générale. C'est le cas lorsque les parents en font la demande ou sur préavis du conseil de classe. La décision finale appartient au conseil de direction. Ce changement de voie à la fin du 1<sup>er</sup> semestre est uniquement possible en 9<sup>e</sup> année.

# 9VG/Situation en fin d'année

## B D Fin de l'année scolaire

### Conditions de promotion (9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> années)

Pour être promu-e, l'élève doit obtenir les totaux de points suivants pour les deux groupes, quels que soient les niveaux suivis en français, en mathématiques et en allemand :

Groupe principal	français + mathématiques + allemand + option artisanale, artistique, commerciale ou technologique (ou OS) + anglais + sciences de la nature + géographie + histoire + arts visuels + musique + activités créatrices et manuelles/éducation nutritionnelle	44 points et plus
Groupe restreint	français + mathématiques + allemand + option artisanale, artistique, commerciale ou technologique (ou OS)	16 points et plus
Cas limites	<i>maximum 1 point d'insuffisance par groupe.</i>	

# 9VG/Situation en fin d'année

## B D Fin de l'année scolaire

### Conditions de promotion

Pour être promu :

#### Redoublement (9<sup>e</sup> à 11<sup>e</sup> années)

L'élève qui ne remplit pas les conditions de promotion redouble l'année en voie générale. Il ou elle change de niveau dans les cas suivants.

N1 → N2 L'élève passe du niveau 1 au niveau 2 s'il ou elle obtient dans la discipline concernée une moyenne annuelle de :

- 5 et plus;
- 4,5, sur préavis de l'enseignant-e de la discipline.

C N2 → N1 L'élève passe du niveau 2 au niveau 1 s'il ou elle obtient dans la discipline concernée une moyenne annuelle de :

- 3 ou moins;
- 3,5, sur préavis de l'enseignant-e de la discipline.

Ca

Ca

16 points et plus

soient

plus

# 9VG/Situation en fin d'année

## Conditions de passage d'un niveau à l'autre (9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> années)

**N1 → N2** Le passage du niveau 1 au niveau 2 est possible pour l'élève qui obtient dans une discipline à niveaux une moyenne annuelle de :

- 5.5 et plus;
- 5, sur préavis de l'enseignant-e de la discipline.

**N2 → N1** L'élève passe du niveau 2 au niveau 1 s'il ou elle obtient dans la discipline concernée une moyenne annuelle de :

- 3 ou moins;
- 3.5, sur préavis de l'enseignant-e de la discipline.

## Conditions de réorientation en voie prégymnasiale (9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> années)

### VG → VP par redoublement

L'élève peut être réorienté-e en voie prégymnasiale par redoublement s'il ou elle a suivi les trois disciplines à niveaux en niveau 2 ainsi que des options de compétences orientées métiers (OCOM), et s'il ou elle a obtenu les totaux de points suivants pour les deux groupes (sans compter l'OCOM) :

Groupe principal	français + mathématiques + allemand + anglais + sciences de la nature + géographie + histoire - éthique et cultures religieuses + arts visuels + musique + activités créatrices et manuelles / éducation nutritionnelle	46.5 points et plus
Groupe restreint	français + mathématiques + allemand	15 points et plus
Cas limites	<i>maximum 0.5 point d'insuffisance par groupe.</i>	

### VG → VP sans redoublement

L'élève peut être réorienté-e en voie prégymnasiale, en principe sans redoublement, s'il ou elle a suivi les trois disciplines à niveaux en niveau 2 ainsi qu'une option spécifique, et s'il ou elle a obtenu les totaux de points suivants pour les deux groupes :

Groupe principal	français + mathématiques + allemand + option spécifique + anglais + sciences de la nature + géographie + histoire - éthique et cultures religieuses + arts visuels + musique + activités créatrices et manuelles / éducation nutritionnelle	50.5 points et plus
Groupe restreint	français + mathématiques + allemand + option spécifique	19 points et plus
Cas limites	<i>maximum 0.5 point d'insuffisance par groupe.</i>	

# 9VP/Situation en fin d'année

## B D Fin de l'année scolaire

### Conditions de promotion (9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> années)

Pour être promu-e, l'élève doit obtenir les totaux de points suivants pour les deux groupes:

Groupe principal	français + mathématiques + allemand + option spécifique + sciences de la nature + géographie + histoire + anglais + arts visuels + musique + activités créatrices et manuelles / éducation nutritionnelle <sup>1</sup>	44 points et plus (9 <sup>e</sup> année) 40 points et plus (dès la 10 <sup>e</sup> année)
Groupe restreint	français + mathématiques + allemand + option spécifique	16 points et plus
Cas limites	maximum 0.5 point d'insuffisance par groupe.	

<sup>1</sup> Activités créatrices et manuelles ou éducation nutritionnelle, uniquement en 9<sup>e</sup> année

# 9VP/Situation en fin d'année

## B D Fin de l'année scolaire

**Conditions de redoublement (9<sup>e</sup> à 11<sup>e</sup> années)**  
En principe, l'élève qui ne remplit pas les conditions de promotion redouble l'année en voie prégnasiale.

## Réorientation en voie générale (9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> années)

Dans certaines situations, l'élève en situation d'échec peut être réorienté-e en voie générale sans redoublement. C'est le cas lorsque l'élève a déjà redoublé une fois l'année scolaire en cours, lorsqu'il demande ou sur préavis du conseil de classe. En cas de réorientation en voie générale, l'élève intègre en principe le niveau 2 dans les trois disciplines à niveaux : sciences et manuelles ou éducation nutritionnelle, uniquement en 9<sup>e</sup> année

10 points et plus  
(dès la 10<sup>e</sup> année)

16 points et plus

# Service Jeunesse, Sport et Cohésion sociale

## Prestations et actions pour les 9-11S

# L'action jeunesse communale de Prilly

- **Travail social de proximité**
  - Soutien individuel pour les jeunes de 12 à 25 ans
  - Présence dans l'espace public
  - Soutien aux initiatives juvéniles (approche participative)
- **Centre de loisirs «Carrefour-Sud»**
  - Accueil libre pour les 10-18 ans
  - Soutien aux projets collectifs (approche participative)
  - Semaines d'activités durant les vacances
  - Animations diverses dans l'espace public
- **Plan-Sépey**
  - Camps scolaires et colonies de vacances
- **Conseil école-famille**
  - Soutien social aux familles (conseil et orientation)
  - Relais entre l'école et la famille
  - Soutien à la parentalité
  - Libre-adhésion et confidentialité

# Le parascolaire du midi

**Un réfectoire et une salle de pique-nique**

**Lieu : Centre paroissial de St-Etienne**

**Nouvelle organisation depuis la rentrée 2025-2026 (selon les directives cantonales – art. 24 RLEO)**

*Afin de répondre aux normes d'encadrement fixées par la DGEJ, après avoir mangé, les élèves de 7P-8P restent aux réfectoire et peuvent s'occuper selon leur souhait sous la surveillance de l'équipe du réfectoire (sauf décharge des parents)*

- Tous les jours, sauf le mercredi de 12h à 13h45
- Sur inscription (MonPortail)
- Tarifs:
  - Fr. 8.50 / repas pour les enfants de Prilly, Jouxtens-Mézery et Romanel-sur-Lausanne (réseau ASIGOS)
  - Fr. 15.- / repas pour les enfants domiciliés à l'extérieur (la différence peut éventuellement être prise en charge par la commune de domicile)

## Activités libres au réfectoire – possibilité d'y rester durant la pause de 12h

Terrasse et future mise en place d'un coin repos dans le hall du réfectoire (lecture, ping-pong, basket, etc.).

## Présence des TSP

Soutien aux initiatives juvéniles



IDENTIFIANT\*

MOT DE PASSE\*

 

Le mot de passe est obligatoire.

 Mot de passe oublié ?

**Connexion**

 **Créer mon accès**

 Liens utiles

Service Enfance 021 622 73 08 - Service Jeunesse 021 622 73 38

# En cas de questions

[www.prilly.ch/jeunesse](http://www.prilly.ch/jeunesse)

021 622 73 38

[jeunesse@prilly.ch](mailto:jeunesse@prilly.ch)

# Présentation des classes de 9<sup>e</sup>

<b>9VP/1</b>	<b>Mme Alexia Matter</b>	<b>B301</b>
<b>9VP/2</b>	<b>Mmes Gabrielle Duchoud et Anna Maria Porcelluzzi</b>	<b>B401</b>
<b>9VP/3</b>	<b>Mme Laure Neuenschwander</b>	<b>B302</b>
<b>9VG/4</b>	<b>Mmes Meredith Blake et Donna Desscan</b>	<b>B404</b>
<b>9VG/5</b>	<b>Mmes Hélène Durussel et Antonella Tarchini</b>	<b>B303</b>
<b>9VG/6</b>	<b>Mme Sandra Joye</b>	<b>B304</b>
<b>9VG/7</b>	<b>M. Luc Matthey-Doret</b>	<b>A306</b>
<b>9VG/8</b>	<b>Mme Sonia Jou</b>	<b>A316</b>
<b>9VG/9</b>	<b>Mme Sandra Melcarne</b>	<b>A305</b>
<b>9VG/10</b>	<b>Mme Lucy Schüpbach et M. Emmanuel Fivat</b>	<b>A302</b>